

CONFIDENTIEL

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024 À 14H30 ÉTABLI LE 17 OCTOBRE 2024

Sur convocation envoyée le onze octobre deux-mille vingt-quatre, les membres du Comité Social Territorial Intercommunal se sont réunis le jeudi dix-sept octobre deux mille vingt-quatre à quatorze heures trente à la Maison des Communes à PAU sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

### → Représentants de l'Administration :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président,
- **M. LABAT**, Maire d'IGON,
- **M. SANZ**, Maire de RÉBÉNACQ,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT, 1<sup>ère</sup> Administratrice déléguée du Centre de Gestion,
- **M. ETCHEVERRY**, Maire de BONLOC,
- **M. DENAX**, Maire d'ARTIGUELOUVE.

#### ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **M. DÉSSERÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **Mme CASET**, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS,
- **Mme OTHART**, Maire de SAINTE-ENGRÂCE,
- **Mme ALTHAPÉ**, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS,
- **M. OXIBAR**, Maire d'OGEU-LES-BAINS, 2<sup>ème</sup> Administrateur délégué du Centre de Gestion,
- **Mme CABANNE**, Maire de GOMER,
- **M. JAURIBERRY**, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE,
- **M. ARROSSAGARAY**, Maire de SAUGUIS-SAINT-ETIENNE,
- **Mme GRAMMONTIN**, Maire de CASTETNER,
- **Mme ETCHEGOIN**, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT,
- **Mme MOULAT**, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ.

→ Représentants du personnel :

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **Mme LABORDE**, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **M. PUCHEU**, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme DAUBONS**, Adjoint technique à la COMMUNE DE NAVAILLES-ANGOS (CGT),
- **Mme HUSTAIX**, Directrice Générale des Services de la COMMUNE DE PONTACQ (SNDGCT).

ÉTAIENT PRÉSENTS sans voix délibérative :

- **Mme BEN ARRAIS**, Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe au SIVOM AUTONOMIE DE LA PLAINE DE NAY (UNSA),
- **M. DROUILLARD**, Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE GELOS (SNDGCT).

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe au TERRITOIRE D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme DEGUIL PETITPAS**, Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE NOUSTY (CFDT),
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE d'AHETZE (CGT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme BOUVET**, Rédacteur au CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CGT),
- **Mme SOMDECOSTE-LESPOUNE**, Rédacteur à la COMMUNE DE LAHOURCADE (UNSA),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **M. GALRITO**, Brigadier-chef principal à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (FO),
- **Mme MERCADIER**, Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe au CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARTHEZ-DE-BÉARN (SUD/LAB),
- **M. LANDI**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB).

#### ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **Mme CHALOT**, Responsable du Pôle Expertise juridique au CDG 64
- **Mme CANTAL**, Consultante référente au Pôle protection sociale et retraite au CDG 64

Le Président remercie les membres du Comité Social Territorial Intercommunal (CSTI) pour leur participation à cette réunion, qui aurait dû se tenir le 10 octobre, mais a été reportée en raison des intempéries.

Il informe les membres de l'instance que suite à l'admission à la retraite de Mme BEBIOT (représentante du personnel titulaire SUD/LAB) au 1<sup>er</sup> octobre, Mme MERCADIER (représentante du personnel suppléante SUD/LAB) a été désignée représentante titulaire. Un nouveau représentant du personnel suppléant SUD/LAB a été désigné, il s'agit de M. LANDI, agent de maîtrise principal à la commune de MONTARDON.

Il rappelle que cette séance « spéciale » du CSTI a été ajoutée. Elle est dédiée à la protection sociale complémentaire.

En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les employeurs territoriaux ont des obligations de participer financièrement à la Protection sociale complémentaire de leurs agents en matière de prévoyance (c'est-à-dire la garantie « maintien de salaire »).

Il indique que des réunions d'information à l'adresse des collectivités ont été organisées sur le département sur 14 lieux ainsi que 3 réunions en visio conférence pour présenter la convention de participation proposée par le CDG. Ont été enregistrés près de 400 participants.

Par ailleurs, le 26 septembre 2024, le Centre de Gestion a organisé une réunion d'information spécifiquement à l'adresse des secrétaires départementaux des organisations syndicales afin de présenter la convention de participation du CDG en matière de prévoyance. Cette réunion a été riche en échanges.

La secrétaire de séance du Comité Social Territorial Intercommunal est Madame MAINE.

Madame LABORDE a été désignée secrétaire adjointe.



- ORDRE DU JOUR -

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSTI EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2024	4
II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU 17 OCTOBRE 2024	4
2.1 Avis sur des projets de participation à la protection sociale complémentaire (90)	4
III. QUESTIONS DIVERSES	5

## I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSTI EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2024

Conformément aux dispositions de l'article 81 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le procès-verbal du Comité Social Territorial Intercommunal en date du 12 septembre 2024 doit être soumis à l'approbation des membres du CSTI.

Le président soumet donc ce procès-verbal au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU 17 OCTOBRE 2024

### 2.1 Avis sur des projets de participation à la protection sociale complémentaire (90)

Le Président indique que 90 projets de délibérations ont été déposés : 87 adhésions à la convention du CDG 64 et 3 délibérations de participation sous le régime de la labellisation.

33 collectivités ont fixé le montant minimum de participation (7€) et 57 collectivités ont fixé un montant de participation supérieur à 7 €.

Le Président soumet les projet présentés par le **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MASLACQ**, le **CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARTHEZ-DE-BÉARN**, les **COMMUNES D'ARESSY, ARGET, ARNOS, ASASP-ARROS, ASCARAT, ASSAT, ATHOS-ASPIS, AUBOUS, AUGA, AUTERRIVE, AYDIE, BALANSUN, BARZUN, BEHASQUE-LAPISTE, BÉNÉJACQ, BIDACHE, BIELLE, BILHÈRES-EN-OSSAU, BONLOC, BORDES, BOUEILH-BOUEILHO-LASQUE, BUGNEIN, BUROS, CASTEIDE-CANDAU, CASTETPUGON, CASTILLON-**

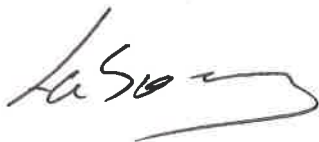
D'ARTHEZ, CAUBIOS-LOOS, COARRAZE, CONCHEZ DE BÉARN, COSLEDAÀ-LUBE-BOAST, DOMEZAIN-BERRAUTE, GARINDEIN, GERE-BELESTEN, GEÏTAS, GEÏS-D'OLORON, LABASTIDE-CÉZÉRACQ, LABEYRIE, LACADÉE, LAGOS, LANNE-EN-BARÉTOUS, LARRAU, LARREULE, LÉE, LOUBIENG, LOURENTIES, LOUVIE-JUZON, LUCGARIER, MASCARAAS-HARON, MASLACQ, MAZÈRES-LEZONS, MONCLA, NAVAILLES-ANGOS, PONSON-DESSUS, PRÉCHACQ-JOSBAIG, PRÉCHACQ-NAVARENX, SAINT-BOÈS, SAINT-CASTIN, SAINTE-ENGRÂCE, SAINT-GIRONS-EN-BÉARN, SAINT-JEAN-POUDGE, SAMES, SENDETS, SÉVIGNACQ-MEYRACQ, SUHESCUN, TADOUSSE-USSAU, VIALER, VIELLESÉGURE, HOSTA, IDRON, ITXASSOU, IZESTE, OGENNE-CAMPTORT, ORION, ORSANCO, OSSENX, OUSSE, OZENX-MONTESTRUCQ, UHART-CIZE, SIVU DES COTEAUX DE LASSEUBE, SIVU DU LAYOU, SYND.INT.REGROUP.PÉDAGOGIQUE DES ÉCOLES DE BIELLE ET BILHÈRES-EN-OSSAU, SYND.INT.REGROUP.PEDAGOGIQUE LABASTIDE-CÉZÉRACQ ET LABASTIDE-MONRÉJEU, SYNDICAT DE GRECHEZ, SYNDICAT DE L'ENTRE-DEUX LÉES, SYNDICAT DES ÉCOLES GAVEAUSSET, SYNDICAT DU JAOUT, SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ARTHEZ-DE-BÉARN, SYNDICAT MIXTE DE L'EAU POTABLE DE LA RÉGION DE JURANÇON au vote :

- du collège des représentants du personnel qui émet un avis favorable à la majorité par 5 voix pour (CFDT, UNSA, SNDGCT), 1 abstention (CGT),
- du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un avis favorable à l'unanimité.

### III. QUESTIONS DIVERSES

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des délégués, la séance est levée à 14h50.

La secrétaire adjointe,



**Corinne LABORDE**  
Syndicat CFDT

Le Président,



**Nicolas PATRIARCHE**  
Maire de LONS  
Président du Centre de Gestion

La secrétaire,



**Sylvie MAINE**  
Adjointe au Maire de MONTAUJ  
1<sup>ère</sup> Administratrice déléguée  
du Centre de Gestion